



Préavis municipal N°03/2026 : Demande de crédit pour les travaux de réfection des infrastructures communales à Correvon

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le 11 mars 2026 dernier en présence de Messieurs Valentin Dubach, Pascal Arbenz, Michel Rosset, municipaux, de M. Silvain Wenger, ingénieur du bureau NPPR, responsable du projet, qui ont répondu à toutes les questions.

La commission de gestion et des finances a pris acte de la nécessité d'effectuer ces travaux, notamment pour le réseau d'eau qui est vétuste, mais souligne que le montant de ce projet à Correvon représentera 18% de l'investissement total brut actuel de la commune. En revanche, le montant dans le préavis de CHF. 3'037'501.90 résulte d'une étude à +/- 15% d'estimation. Selon les soumissions rentrées, le montant devrait être inférieur.

Pour les travaux la commune devrait bénéficier de subventions qui ne sont pas déduites dans le montant total du préavis par le fait qu'elles sont octroyées à la fin des travaux et les montants peuvent varier fortement.

Montant des subventions dont la commune devraient bénéficier :

- Subvention de l'ECA, pour le renouvellement des conduites d'eau potable principales et les bornes hydrantes à hauteur d'environ 17% ; cela signifie pour le chantier, un montant estimé à CHF. 80'000.00.
- Subventionnement DGMR : La chaussée et les collecteurs (selon des conditions précises) sont subventionnés à hauteur d'environ 40% pour la route cantonale en traversée de localité, cela signifie un montant estimé à CHF. 420'000.00 TTC. Cependant, la DGMR n'a actuellement pas de financement pour de nouvelles subventions et nous ne pouvons pas être certains que nous en obtiendrons.

Les durées des différents amortissements sont élevées, mais elles sont imposées par le nouveau plan comptable MCH2. Cependant, selon l'ingénieur et l'expérience acquise sur la commune, ces durées devraient correspondre à la réalité.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- D'approuver le préavis municipal N°03/2026 :
- D'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 3'037'501 .90 pour la réfection des infrastructures communales à Correvon;
- De financer ces travaux par le recours à l'emprunt pour CHF 3'000'000.00 et le solde par la trésorerie courante.

Thierrens, le 25 mars 2026

Corinne Favre

Christine Dubrit

Emilien Piot

Sébastien Gasser

Jean-Luc Jatton

Kevin Forestier (rapporteur)